

Tout vêtement/objet estimé non approprié sera remis à la famille/référent ou gardé dans le service et lui sera remis lors d'une permission ou à sa sortie. Les vêtements comprenant des cordons ne sont pas autorisés.

Dans le service, il est demandé aux adolescents de porter des chaussures et/ou chaussons sans lacets. Si votre enfant a des chaussures à lacets, elles seront gardées dans un local dédié à cet effet et lui seront remises lors de ses sorties dans le parc, lors des permissions et à sa sortie du service.

Les vêtements ainsi que les effets personnels ne peuvent être échangés entre les patients, ni prêtés, ni donnés.

Le centre de crise "Les Tamaris" étant une structure accueillant des patients mineurs, il est interdit de fumer au sein de l'unité de soins (que ce soit dans les chambres ou dans tout autre partie du bâtiment comme la cour). La cigarette électronique est également proscrite. Si votre enfant est fumeur, tout le soutien nécessaire lui sera apporté en proposant l'accès à différentes formes d'aide au sevrage tabagique par substituts nicotiniques.

Tout objet estimé à risque ou inapproprié pourra être retiré et conservé jusqu'au départ du jeune pris en charge. Les armes et/ou objets dangereux sont interdits dans l'hôpital. Ils doivent être remis à l'administration de l'hôpital via la surveillance générale.

### Les activités au sein des "Tamaris"



Tous les jours, des activités thérapeutiques sont proposées par l'équipe présente. Elles font partie intégrante du soin.

## Informations pratiques

### Centre de crise "Les Tamaris"

29, avenue du Général-Leclerc  
64039 PAU cedex

Téléphone : 05 59 80 91 36

Courriel : tamaris@chpyr.fr

### Plan d'accès



### Rejoindre le C.H.P. en bus :



### Stationnement :

Des places de stationnement sont à votre disposition devant le service.

Pour y accéder, vous devez passer la barrière de l'entrée du C.H. des Pyrénées.

Mise en forme : Service communication - D.U.Q.C. / Impression : Service Imprimerie - D.A.L.-D.D. / ©Illustration : https://fr.freepik.com / Décembre 2024 / C.H.P. / Ne pas jeter sur la voie publique



# LES TAMARIS

Un lieu d'écoute et de soin pour les jeunes en situation de crise de 13 à 17 ans

Dépliant à destination des parents ou référents

C.H. des Pyrénées  
29, avenue du Général-Leclerc  
64039 PAU cedex  
www.ch-pyrenees.fr



Votre enfant va être hospitalisé au centre de crise "Les Tamaris" du Centre Hospitalier des Pyrénées. Afin de préparer au mieux son arrivée, ce document vous est remis de manière à vous informer du fonctionnement du service.

Ce fonctionnement a été réfléchi de manière pluridisciplinaire par l'ensemble des professionnels intervenant au sein du service et a pour but d'assurer une prise en charge la plus qualitative et sécurisée possible de l'adolescent accueilli.

"Les Tamaris" est une unité de soins qui accueille les mineurs de 13 à 17 ans de tout le secteur de référence du Centre Hospitalier des Pyrénées, à savoir le territoire Béarn et Soule.

## L'offre de soins

- Entretiens médicaux ;
- Soins infirmiers : entretiens d'aide et de soutien, soins somatiques, accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne... ;
- Soutien éducatif, aide à l'insertion sociale et scolaire ;
- Séances collectives et/ou individuelles de psychomotricité ;
- Activités thérapeutiques telles que les arts plastiques, les activités physiques, culturelles, les activités socio-esthétiques..., réalisées avec les infirmier(ère)s et/ou l'éducateur ;
- Groupe de parole.

## Partenaires & Confidentialité

Durant votre hospitalisation, des synthèses peuvent être organisées avec d'autres professionnels de santé ainsi qu'avec les partenaires médico-sociaux, sociaux et éducatifs.

L'ensemble des professionnels est tenu au secret professionnel.

## Le déroulé de l'hospitalisation

### À l'arrivée de votre enfant

À l'arrivée de votre enfant dans le service, sur indication médicale, une période de mise à distance avec l'environnement habituel pourra être posée.

L'objectif est de lui permettre de se soustraire à son environnement quotidien afin de se centrer sur lui-même et de se poser à distance des stimuli extérieurs.

Pendant cette période, la famille peut prendre des nouvelles à tout moment auprès de l'équipe soignante.

Cependant, il pourra par ailleurs participer à l'ensemble des activités thérapeutiques proposées (hors cas particuliers) avec l'ensemble des adolescents accueillis dans le service.

### Durant le séjour

Il est important de prendre en compte que chaque prise en charge étant individuelle et étroitement liée à son état de santé, le médecin et/ou l'équipe soignante peuvent mettre en place des conduites à tenir le concernant qui seront différentes du fonctionnement quotidien prévu initialement.

Ces décisions lui seront toujours annoncées et expliquées ainsi que leur but, soit par le médecin, soit par l'équipe soignante en service.

### Les soins



Le médecin référent de votre enfant coordonne son projet de soins individualisé. Le médecin et/ou l'équipe vous informe des décisions prises pour votre enfant. Des rendez-vous avec le médecin vous seront proposés durant l'hospitalisation.

Vous pouvez joindre l'équipe soignante pour prendre des nouvelles de votre enfant à tout moment. Cependant, pour l'organisation des soins, il est préférable si vous le pouvez, d'appeler en fin de matinée ou début d'après-midi.

## Utilisation du téléphone portable



Au sein du service, l'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée en dehors des temps prévus à cet effet.

Pour veiller à cet élément essentiel, les téléphones portables des adolescents sont gardés dans un espace fermé auquel seuls les soignants ont accès.

Votre enfant aura la possibilité de consulter son téléphone portable en dehors de la période de mise à distance, en fin de journée, sous supervision soignante.

Il n'est pas autorisé, durant le temps d'hospitalisation, à avoir accès aux réseaux sociaux potentiellement source d'angoisses ou de perturbations.



### Appels téléphoniques

En dehors de la période de mise à distance ou d'une consigne médicale, les appels sont autorisés via le numéro du service, de préférence entre 12h et 14h.

Votre enfant peut alors recevoir des appels et en émettre selon des critères qui vous seront communiqués et expliqués par le médecin et/ou l'équipe soignante.

### Visites



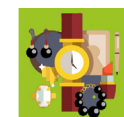
A l'issue de la période de mise à distance, les visites sont autorisées pour votre enfant, de 14h à 18h30.

Le nombre et la durée des visites sont individualisés à chaque jeune accueilli.

Le respect du souhait de l'enfant prévaut et aucune visite n'est imposée si le jeune ne le désire pas.

En fonction des consignes médicales, l'organisation des visites pour votre enfant peut évoluer.

## Vêtements, bijoux et effets personnels



Un inventaire des effets personnels est effectué par les membres de l'équipe et retranscrit sur un formulaire signé par l'adolescent accueilli à son arrivée ainsi qu'à son départ.